



Intervention de Pierre FACON,
Conseiller Général de Neuilly-Plaisance

Séance plénière du Conseil Général
de la Seine-Saint-Denis du 25 juin 2002

POURSUITE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT DANS LES
COLLEGES

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Je sais que l'effort du Conseil Général pour ce qui concerne les collèges de notre département est important. Je voudrais encore une fois revenir sur l'extension en dur du Collège Jean Moulin de Neuilly-Plaisance qui, de l'avis des personnes qui le vivent quotidiennement, devient réellement une nécessité.

En page 31 du document, nous pouvons constater que ce collège a une capacité de 800 élèves, que l'effectif actuel est de 920 élèves, ce sureffectif étant absorbé par l'extension des quatre bâtiments démontables installés en fin d'été 2001.

Les prévisions indiquées dans le document pour les rentrées à venir montrent un fléchissement du nombre d'élèves. Le renouvellement de population à Neuilly-Plaisance indique un apport d'enfants à scolariser en collège dans les années à venir, ce qui nous entraîne à douter de ces chiffres. Encore aurions-nous un léger fléchissement de la population à scolariser, l'argument que je mets en avant pour cet agrandissement est le changement dans la pédagogie qui tend à préférer des sections à plus petit nombre d'élèves.

Ne pourrions-nous pas, Monsieur le Président, mettre autour d'une table Ville, Inspection Académique, Conseil Général, Equipes Enseignantes afin de comparer nos chiffres afin de valider l'opportunité d'extension de ce collège ?

Je vous remercie

CREATION D'UN PERIMETRE D'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU
PLATEAU D'AVRON SUR NEUILLY-PLAISANCE ET ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Président,

Je ne me vante pas en vous disant que je connais bien ces terrains. Depuis

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département - esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





1987, j'ai participé à plusieurs actions pour ce qui concerne notamment la création des arrêtés préfectoraux d'arrêtés de biotope, j'ai créé deux vignobles, dont l'un est situé en plein coeur d'arrêté de biotope, et qui produisent un vin de plus en plus connu et reconnu.

La ville de Neuilly-plaisance, avec l'aide du Conseil Général, a ouvert le 31 décembre 1999 le parc des coteaux d'Avron, qui fait partie de l'ENS. C'est dire l'importance pour les villes et pour moi de ce classement, qui fixe définitivement le rôle de ce futur parc de presque 63 ha.

C'est le rôle de poumon vert qu'on retiendra ici, le rôle également d'un sanctuaire pour des espèces aussi bien végétales qu'animales, mais aussi le rôle pédagogique de ces zones pleines d'enseignements, la classe nature récemment créée à Neuilly-Plaisance et en bordure du Parc joue pleinement son rôle à cet égard.

Neuilly-Plaisance et Rosny sous Bois sont très heureux de ce classement, et l'objectif visé maintenant est l'aménagement de cette zone. La délégation du droit de préemption aux communes de Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-bois, a été acceptée par leurs conseils municipaux respectifs sous condition d'aide financière pour l'achat des terrains. C'est une bonne disposition, qui devrait se concrétiser, car plusieurs terrains sont actuellement préemptés par la commune dans la zone des Cahouettes.

Nous savons, comme il l'a déjà été fait mention dans le contrat région département, que le coût d'acquisition des terrains Lafarge ne permettra pas l'aménagement que mérite cette Zone. Il faudra donc trouver une solution, peut-être en réunissant les différents partenaires comme le Conseil Régional, Général, l'Agence des Espaces Verts, afin de trouver une solution à ce blocage.

Je voudrais également ajouter à mon propos celui du passage des lignes à Haute Tension qui traversent l'ENS d'Est en Ouest. Je sais que ce n'est pas de la compétence de notre assemblée, mais pourrions-nous, nous collectivités territoriales départementale et régionale, engager des négociations avec EDF afin de prévoir l'enfouissement de ces réseaux ? Ne perdons pas de vue qu'il s'agit certes d'un problème d'environnement, mais aussi de santé publique.

Je vous remercie, Monsieur le président.

ITINERAIRES DE PROMENADE

Monsieur le président,

Nous nous réjouissons de cette initiative, tout d'abord parce qu'elle se place



Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





en complémentarité avec les itinéraires cyclables étudiés lors du SDIC, mais surtout parce qu'elle s'inscrit tout naturellement dans la politique qu'a toujours menée Neuilly-Plaisance en la matière : des itinéraires pédestres de promenade, de découverte ; je citerais ici les Bords de Marne, la Voie Lamarque, les sentiers du Plateau d'Avron. Je rappellerais que ces promenades furent, pour la plupart, ébauchées lors de commissions extra municipales spécialement dédiées.

Neuilly-Plaisance recèle encore de plusieurs sentiers qui pourront venir enrichir ce plan départemental. Les Vignobles de la commune, les lieux historiques seront autant de stations d'intérêt pour les futurs randonneurs. Pourquoi ne pas imaginer des itinéraires de promenade "A thème", et je pense naturellement au circuit pédestre des "vignobles" de Seine Saint Denis, j'étais ce matin au parc du Sausset pour étudier les conditions d'exploitation du futur grand vignoble départemental, qui pourrait être sur l'un des itinéraires. Nous avons reçu voici quelques mois le guide des randonnées pédestres en Seine-Saint-Denis, qui est une première étape dans ce que seront les itinéraires de promenade. Malheureusement, Neuilly-Plaisance n'est pas citée comme ville viticole, alors que la bonne ville de Gagny y apparaît !

Je vous remercie, Monsieur le président.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr

